

Forum « art, culture et création » - 2^e session
Questions aux partis politiques
Réponse du Parti du Travail

1. Quels sont pour votre parti les enjeux centraux en matière culturelle à Genève et les changements que vous souhaiteriez mettre en œuvre ou voir appliquer ces dix prochaines années ?

Donner enfin sa place à création et à la culture dans l'organisation de notre société. Une première occasion est la rédaction de la nouvelle constitution voulue par la population genevoise. Les principes généraux doivent ensuite trouver une application concrète dans les lois.

Notamment celles :

- De l'instruction publique
- Des lois sur les dotations budgétaires canton et communes
- Une nouvelle péréquation intercommunale et cantonale tenant compte des investissements et des activités culturelles.
- La prise en compte dans l'aménagement et des constructions des espaces nécessaires aux activités culturelles.
- Dans les lois sur les plans d'aménagement et les plans d'utilisation du sol (PUS).
- L'inscription des objectifs et du développement des investissements et du financement des activités culturelles dans la politique régionale.
- La prise en compte des objectifs culturels dans l'organisation associative de notre société. Notamment la réalisation et le fonctionnement de maisons de quartier, de la jeunesse, des arts et de la culture, des bibliothèques et des ludothèques.

2. Quelles solutions concrètes préconisez-vous afin :

a. d'améliorer la coordination et la complémentarité entre les entités Ville-Etat-communes ?

Reprendre et développer le projet de loi instituant un office cantonal de la culture. (C 3 6) (PL 6599) déposé par le Parti du Travail. Ce projet de loi n'a conduit, dans un premier temps, qu'à la mise en place insuffisante de la conférence culturelle.

b. Donner une place aux artistes et acteurs culturels dans les réflexions qui précèdent les prises de décisions ?

Participation active et procédure de consultation obligatoire des acteurs et spectateurs de la vie culturelle aux décisions prises dans les domaines financiers, de l'aménagement du territoire et du fonctionnement de la vie associative.

c. De mettre en place une politique de financement par les pouvoirs publics en phase avec les développements actuels du secteur culturel ?

Pour être en phase avec le développement actuel du secteur culturel, il faut en priorité donner une véritable vie au secteur culture dans le sens des propositions faites ci-dessus. Ce qui n'est de loin pas le cas actuellement..

d. De développer le soutien à la création, à la recherche artistique novatrice ?

e. De défendre la diversité de l'offre culturelle et l'accès pour tous à la culture ?

f. De soutenir le développement des liens entre école et culture ?

Ces postulats impliquent d'encourager un développement harmonieux et démocratique de la culture, dans ses formes d'expression les plus diverses, en conduisant :

- Une politique culturelle dans les domaines de la formation, de la création, de la diffusion, de la conservation et de la recherche.
- De favoriser l'accès pour tous à une formation qui enrichisse les connaissances théoriques et sensibles, développe le sens esthétique, critique et contribue à l'épanouissement des aptitudes artistiques ;
- D'apporter, par des aides diversifiées, un soutien à la création, en particulier à celle des forces vives de la culture ;
- De soutenir l'innovation culturelle, l'expérimentation culturelle, la communication culturelle ;
- D'encourager la diffusion culturelle, notamment en coordonnant les initiatives particulières ;
- De promouvoir et d'encourager des échanges culturels actifs et suivis aux niveaux régionaux, romand, national et européen ;
- De contribuer à la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine, soit des oeuvres représentatives et essentielles de la culture ;
- De veiller au maintien et au développement des équipements culturels, notamment par la mise à disposition de locaux adéquats en nombre suffisant ;
- D'assurer un niveau culturel élevé par une politique de recherche, d'ouverture et de tolérance, guidée par les exigences professionnelles.

g. De garantir aux artistes et acteurs culturels une protection sociale minimum ?

Les profondes mutations du marché du travail touche particulièrement les acteurs culturels. Le secteur culturel présente une part d'indépendants, d'emplois à durée limitée et d'emplois multiples qui se situe bien au-dessus de la moyenne. Le secteur culturel est l'exemple d'une branche économique qui pratique des formes d'engagement atypique. Nos lois sociales tiennent insuffisamment compte de la sécurité sociale des personnes engagées pour une durée limitée à moins de trois mois et celles qui exercent des emplois multiples éprouvent de sérieuses difficultés.

Il faut agir sur ces points (révision de l'art. 46 LPP et examen des améliorations à apporter sur la base de l'art. 2, al. 4, LPP).

Les acteurs culturels et les organisations culturelles avec l'aide des pouvoirs publics doivent s'engager prioritairement et aussi vite que possible pour la création d'une institution de prévoyance pour tous les acteurs culturels et accorder plus d'importance à leur prévoyance vieillesse personnelle.

Oui, il faut construire et développer le *statut social des artistes et des acteurs culturels*.

h. De favoriser la mise à disposition de lieux de travail et de production pour les artistes ?

Voir ci-dessus la proposition concernant l'aménagement du territoire.

L'exemple pourrait être par exemple, la mise à disposition par la Ville de Carouge dans les constructions des tours de locaux ou logement pour les activités des artistes (Poussin et Bouvier y ont vécu)

i. De permettre la réalisation de grandes infrastructures culturelles ?

Oui, il faut insérer dans les plans de développement et les budgets canton et communes les infrastructures culturelles.

(atelier « culture et urbanisme »)

3. Dans quelle mesure votre parti serait-il prêt à travailler en concertation avec le RAAC sur les problématiques culturelles ?

En poursuivant et concrétisant les travaux et les ateliers mis en place par le RAAC, notamment la mise en place puis le contrôle d'une feuille de route comportant les objectifs tracés.